
Date	Le 3 juin 2020 / June 3, 2020
Dest. / To	Tous les employés et professionnels de la santé de la zone Restigouche / All Restigouche Zone employees and health care professionals
Copies à / To	Équipe de leadership / Leadership Team

Aide financière pour un logement de remplacement pendant la pandémie de COVID-19

Le Réseau de santé Vitalité instaure un processus visant à offrir un soutien financier aux membres du personnel et aux médecins de la zone Restigouche pour les aider à trouver un logement s'ils préfèrent ne pas passer leur temps libre chez eux en raison du risque de transmission de la COVID-19 aux membres de leur ménage. Il n'est toutefois pas obligatoire pour un membre du personnel ou un médecin d'utiliser un logement de rechange dans de telles circonstances.

Une demande d'aide financière pour un logement de rechange sera étudiée si elle répond aux critères suivants :

- Le membre du personnel ou le médecin participe activement au traitement et aux soins de patients atteints de la COVID-19 ou a participé activement au traitement et aux soins de patients atteints de la COVID-19, ou la Santé publique / le Service de santé des employés lui a demandé de s'isoler à la suite d'une exposition confirmée ou éventuelle à la COVID-19 en milieu de travail.
- Le membre du personnel ou le médecin doit vivre avec d'autres personnes qui ne peuvent pas être hébergées ailleurs.
- Le membre du personnel ou le médecin doit n'avoir aucune autre possibilité raisonnable de logement.

Financial support for alternate living accommodations during COVID-19

Vitalité Health Network is introducing a process to provide the Restigouche Zone employees and physicians with financial support to help secure accommodations should they wish to spend their off-work hours at a location outside of their own home due to the potential to spread COVID-19 to members of their household. Use of alternate accommodations for the above-noted purposes is not mandatory for any employee or physician.

Applications for financial support for alternate accommodations will be considered for those who meet the following criteria:

- Employees and physicians who are currently participating in the active treatment and care of COVID-19 positive patients, who were involved in the active treatment and care of COVID-19 positive patients; or who are advised to self-isolate by Public Health / Employee health service as a result of workplace exposure or potential workplace exposure to COVID-19;
- Employees and physicians must live with others who are not able to be relocated;
- Employees and physicians lack other reasonable options for accommodation.

Les employés et les médecins qui ont reçu un diagnostic positif de COVID-19 ne doivent pas chercher un autre logement dans un hôtel ou un établissement semblable. Dans cette situation, une aide financière peut servir à trouver un logement de rechange pour les membres de leur ménage s'ils n'ont pas la possibilité d'en trouver un pour eux-mêmes.

Les membres du personnel et les médecins à qui la Santé publique ou le Service de santé des employés demande de s'isoler en raison d'une exposition confirmée ou éventuelle à la COVID-19 dans le lieu de travail peuvent demander une aide financière pour trouver d'autres solutions d'hébergement pour eux-mêmes ou leur famille.

Le membre du personnel ou le médecin est responsable des frais accessoires (nourriture, films, etc.) et des frais pour tout dommage causé à un autre logement. Il est également responsable de son propre transport entre le logement de rechange et son lieu de travail ainsi que des coûts qui y sont associés. Les frais de stationnement exigés par le fournisseur du logement seront payés par le Réseau de santé Vitalité.

L'aide financière en vue d'un logement de rechange sera offerte jusqu'à ce que le Réseau de santé Vitalité, le membre du personnel ou le médecin juge qu'il n'est plus nécessaire.

On invite les membres du personnel et les médecins qui souhaitent obtenir un soutien financier pour un logement de rechange à remplir le formulaire de demande ci-joint.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le service des ressources humaines.

Employees and physicians who test positive for COVID-19 should not seek alternate accommodation in a hotel or similar establishment. In these cases, financial support can be used to secure alternate accommodations for members of their household if they do not have the ability to secure their own accommodations.

Employees and physicians who are advised to self-isolate by Public Health or Employee health service as a result of workplace exposure or potential workplace exposure to COVID-19, may seek financial support for alternate accommodations for either themselves or their family.

Incidental costs (food, movies, etc.) and costs for any damage caused to alternate accommodations are the responsibility of the employee or physician. In addition, employees and salaried physicians are responsible for their own transportation between the alternate accommodations and their place of work and the costs associated therein. Parking fees charged by the accommodation provider will be covered by Vitalité Health Network.

Financial support for accommodations will be provided until either Vitalité Health Network or the employee or physician deems it is no longer necessary.

Employees and physicians who are interested in requesting financial support for alternate accommodations are asked to complete the enclosed Accommodation Financial Support Request Form.

Should you have any questions please contact Human Resources.

Réjean Bédard

Directeur des Ressources humaines – Relations de travail /
HR Director – Labour Relations